



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
des Alpes-Maritimes

Nice, le 28/05/19

Service Eau, Agriculture, Forêt,
Espaces Naturels

Note de présentation

Projet d'arrêté préfectoral prescrivant la lutte contre une espèce exotique envahissante : la bernache du Canada (*Branta canadensis*), pour la période 2019-2023

Le projet d'arrêté préfectoral prescrivant la lutte contre une espèce exotique envahissante, la bernache du Canada (*Branta canadensis*), pour la période 2019-2023, est mis à la consultation du public.

La bernache du Canada a été introduite en Europe dès le XVII^e siècle comme oiseau d'agrément, puis à l'état sauvage à des fins cynégétiques.

Sa longévité, une bonne fertilité et une grande capacité d'adaptation à des habitats variés ont permis à la bernache du Canada d'accroître sa population de manière importante voire inquiétante (plus de 10 000 oiseaux) en France.

La bernache du Canada figure depuis l'arrêté ministériel du 14 février 2018 sur la liste des espèces dont l'introduction et la propagation sur le territoire métropolitain sont interdites.

C'est en milieu urbain et périurbain que la bernache du Canada engendre le plus de nuisances et menace les habitats d'autres espèces locales, avec des conséquences environnementales, sanitaires et économiques substantielles.

Plusieurs spécimens ont été observés par l'office national de la chasse et de la faune sauvage dans les Alpes-Maritimes. Des mesures préventives visant à empêcher la bernache du Canada de s'installer durablement dans le département et limiter les nuisances apparaissent nécessaires.

La consultation est ouverte du 29 mai au 18 juin 2019 inclus sur le site de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Les observations seront à transmettre à l'aide du formulaire.

- par l'intermédiaire de la messagerie électronique :
ddtm-chasse@alpes-maritimes.gouv.fr
- Dans le même délai, les remarques pourront également être adressées à l'adresse suivante :

Services de l'État dans les Alpes-Maritimes
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
Centre Administratif Départemental des Alpes-Maritimes (CADAM)
147 Boulevard du Mercantour
06286 NICE cedex 3